

# DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN-PYRÉNÉES COMMUNE DE RONTIGNON

## Liste des délibérations examinées par le conseil municipal Séance du lundi 27 novembre 2023

N° d'ordre	Objet	Résultat du vote
01-10-2023	Recensement 2024 de la population : recrutement de vacataires et fixation de leur rétribution.	Approuvée
02-10-2023	Requalification de l'espace public "La Cassourade" : attribution des lots 3 et 7 du marché de travaux.	Approuvée
03-10-2023	Requalification de l'espace public "La Cassourade" : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.	Approuvée
04-10-2023	Budget principal : décision modificative n° 5 (DM5/2023).	Approuvée
05-10-2023	Régie générale de recettes : avenant 2023.	Approuvée

Liste des délibérations publiée sur le site Internet communal ( <u>www.rontignon.fr</u> ) et sur Intramuros le 29 novembre 2023.





### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

#### DÉLIBÉRATION N° 01-10-2023

Nombre de membres		
En exercice :	13	
Présents :	10	
Suffrages exprimés :	12	
Pour :	12	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique du 22 novembre 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (10)..: mesdames Émilie Bordenave, Élodie Déleris, Brigitte Del-Regno, Véronique Hourcade-Médebielle, Clémence Huet, Isabelle Paillon et messieurs Tony Bordenave, Victor Dudret, Patrick Favier et Marc Rebourg.

Absents (3) ....: mesdames Laurent Marchand et Martine Pasquault et monsieur Romain Bergeron.

Pouvoirs (2) ...: - monsieur Romain Bergeron a donné pouvoir à madame Véronique Hourcade-Médebielle,

- madame Lauren Marchand a donné pouvoir à madame Élodie Déleris.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame Isabelle Paillon.

## RECENSEMENT 2024 DE LA POPULATION : RECRUTEMENT DE VACATAIRES ET FIXATION DE LEUR RÉTRIBUTION.

Rapporteur : Monsieur Victor Dudret

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires. Un vacataire est une personne appelée, à la demande de l'administration, à réaliser une tâche précise, ponctuelle, limitée à l'exécution d'actes déterminés et non susceptible de se répéter de façon régulière dans le temps. L'emploi ne correspond pas à un besoin permanent ou occasionnel et saisonnier de la collectivité. La rétribution est attachée à l'acte.

Ainsi, est-il proposé aux membres du conseil municipal de recruter trois vacataires pour effectuer le recensement de la population pour la période du 4 janvier 2024 au 18 février 2024.

La commune est divisée en 2 districts par l'INSEE comme suit :

- 1. **district n° 1** : tous les logements situés en rive gauche du ruisseau des Bouries jusqu'aux limites administratives de la commune :
- 2. district n° 2 : tous les logements situés en rive droite du ruisseau des Bouries jusqu'aux limites administratives de la commune.

Ces districts sont découpés en zones de travail pour que le nombre de logements à traiter trouve un équilibre avec le kilométrage à parcourir pour atteindre chaque logement de la zone :

- **zone 1...:** correspond strictement au district n°1;
- zone 2...: partie du district 2 située au sud de la branche Nord de la rue du Vieux-Bourg (exclue) avec le premier logement du chemin des Sources inclus ;
- zone 3...: partie du district 2 située au nord de la branche Nord de la rue du Vieux-Bourg (incluse).

Il est proposé de définir un temps moyen consacré à chaque logement (40 mn) rétribué au SMIC horaire (soit 11,52 € bruts) et une indemnité kilométrique de 5 € du kilomètre parcouru avec une hypothèse de trois fois le parcours de la zone.

Le tableau suivant donne les rétributions en fonction des zones retenues :

	District	Zone	Logements	Km	Temps passé	Frais KM	TOTAL
Agent 1	D1	1 : D1	115	12,537	883,20 €	188,06€	1 071,26 €
Agent 2	D2	2 : D2 Sud	135	2,686	1 036,80 €	40,29€	1 077,09 €
Agent 3	D2	3 : D2 Nord	140	2,711	1 075,20 €	40,67 €	1 115,87 €
	TOTAUX		390	17,934	2 995,20 €	269,01 €	3 264,21 €

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

SE ROA

Publié le

ID: 064-216404673-20231127-DEL01CM2023-DE

Il est proposé que chaque vacation soit rétribuée comme spécifié dans le tableau ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le maire,

AUTORISE le maire à recruter trois vacataires pour la période du 4 janvier 2024 au 18 février 2024 selon l'acte

d'engagement annexé;

**D**ÉCIDE de fixer la rétribution de la vacation de chaque agent recenseur comme indiqué supra ;

**P**RÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2024 ;

ADOPTE l'ensemble des propositions de monsieur le maire.

> Fait et délibéré à Rontignon le 27 novembre 2023 Le Maire

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

# ID: 064-216404673-20231127-DEL01CM2023-DE

## Annexe à la délibération n°01-10-2023 du 27 novembre 2

ACTE D'ENGAGEMENT D'UN VACATAIRE

ENTRE	
ET	M./Mme né(e) le à demeurant à titulaire de (indiquer le diplôme le plus élevé),
рс	rla délibération du
	nsidérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinu, qui ra par conséquent rémunéré à la vacation après service fait,
	nsidérant que M./Mme, remplit les conditions exigées pour faire face à tte mission.
	Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :
ARTICLE	<u>1er</u> - ENGAGEMENT - ATTRIBUTIONS
de vacat	./Mmedésignation de la collectivité) en qualité aire pour la période dupour effectuer la mission suivantetion des missions à accomplir).
ARTICLE	2 <sup>ème</sup> - RÉMUNÉRATION
conditio	./Mme sera rémunéré(e) à la vacation, après service fait, dans les ns fixées par la délibération susvisées, dans les conditions suivantes :t de la vacation).
ARTICLE	3 ème – COTISATIONS SOCIALES
aux coti	rémunération perçue par M./Mmeau titre de sa vacation est soumise sations sociales prévues par le régime général de Sécurité sociale. M./Mme est affilié à l'IRCANTEC.
ARTICLE	<u>4 ème</u> – EXÉCUTION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le Directeur Général des Services (à adapter) est chargé de l'exécution du présent acte d'engagement dont l'ampliation sera transmise au comptable public et à l'intéressé.

### ARTICLE 5 ème — COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE ET VOIES DE RECOURS

Les litiges résultant de l'application du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative et peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU - CS 50543 - 64010 PAU Cedex dans le délai de 2 mois à compter de la notification à l'intéressé(e). La requête peut être déposée sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023 Reçu en préfecture le 28/11/2023 52LO

Publié le

(Prénom, nom lisibles / Cachet et signature)

ID: 064-216404673-20231127-DEL01CM2023-DE

Faire précéder la signature des parties par la	Fait àlele a mention manuscrite "Lu et Approuvé"
M./Mme	Le (Maire ou Président),



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

#### Délibération n°02-10-2023

Nombre de membres		
En exercice :	13	
Présents :	10	
Suffrages exprimés :	12	
Pour :	12	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique du 22 novembre 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (10): mesdames Émilie Bordenave, Élodie Déleris, Brigitte Del-Regno, Véronique Hourcade-Médebielle, Clémence Huet, Isabelle Paillon et messieurs Tony Bordenave, Victor Dudret, Patrick Favier et Marc Rebourg.

Absents (3)...: mesdames Laurent Marchand et Martine Pasquault et monsieur Romain Bergeron.

**Pouvoirs (2)** .: - monsieur Romain **Bergeron** a donné pouvoir à madame Véronique **Hourcade-Médebielle**, - madame Lauren **Marchand** a donné pouvoir à madame Élodie **Déleris**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame Isabelle Paillon.

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC "LA CASSOURADE" :	Rapporteur :
ATTRIBUTION DES LOTS 3 ET 7 DU MARCHÉ DE TRAVAUX.	Madame Véronique Hourcade-Médebielle

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par sa délibération n° 06-08-2023 du 3 octobre 2023, elle avait attribué une partie des lots de travaux à des entreprises. En effet, deux lots s'étaient révélés infructueux : les lots 3 (parcours ludo-acrobatique) et 7 (électricité).

Il indique qu'une nouvelle consultation a été organisée en contactant des entreprises susceptibles de prendre en charge les travaux afférents à ces lots.

Il donne la parole à madame **Hourcade-Médebielle**, en charge du projet, pour exposer le résultat de cette consultation.

Madame **Hourcade-Médebielle** expose les offres de chaque lot, les commente et présente l'analyse de la maîtrise d'œuvre.

L'analyse des offres, réalisée avec le concours du groupement de maîtrise d'œuvre, donne le résultat suivant pour l'attribution des lots initialement infructueux (montants HT-TF: tranche ferme -TC: tranche conditionnelle):

LOT	NATURE DU LOT	ENTREPRISE	TF	TC	TOTAL (€ HT)
3	Parcours ludo-acrobatique	Altibranches	11 040,00 €		11 040,00 €
7	Électricité	Tony Giraud Électricité	4 957,02 €		4 957,02 €
		TOTAL DES LOTS (HT):	15 997,02 €	0,00 €	15 997,02 €

Madame **Hourcade-Médebielle** invite l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette dernière consultation.

En complément, le maire demande au conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget.

De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et les délégations données par l'assemblée pourront être accordées au suppléant s'il en était besoin.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID: 064-216404673-20231127-DEL02CM27112023-DE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des éléments du dossier de consultation, entendu les explications du maire et en avoir largement délibéré,

AUTORISE le maire à signer les marchés des lots 3 et 7 conformément à ce qui a été présenté ;

DÉCIDE de donner délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la

passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que

toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE qu'en cas d'empêchement du maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et

Délibération n° 02-10-2023 du 27/11/2023 - Page 2/2

délégations.

Fait et délibéré à Rontignon, le 27 novembre 2023 Le Maire, Victor DUDRET



### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

#### Deliberation N°03-10-2023

Nombre de membres		
En exercice :	13	
Présents :	10	
Suffrages exprimés :	12	
Pour :	12	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique du 22 novembre 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (10)..: mesdames Émilie Bordenave, Élodie Déleris, Brigitte Del-Regno, Véronique Hourcade-Médebielle, Clémence Huet, Isabelle Paillon et messieurs Tony Bordenave, Victor Dudret, Patrick Favier et Marc Rebourg.

Absents (3) .....: mesdames Laurent Marchand et Martine Pasquault et monsieur Romain Bergeron.

Pouvoirs (2) ...: - monsieur Romain Bergeron a donné pouvoir à madame Véronique Hourcade-Médebielle,

- madame Lauren **Marchand** a donné pouvoir à madame Élodie **Déleris**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame Isabelle Paillon.

# REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC "LA CASSOURADE" : AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Rapporteur : Madame Véronique Hourcade-Médebielle

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par sa délibération n° 11-03-2023 du 11 avril 2023, elle avait attribué la maîtrise d'œuvre du projet de requalification de l'espace public "La Cassourade" au groupement de maîtrise d'œuvre composé de la SCOP Territòri (mandataire) et de l'atelier OTT (architecte cotraitant). En outre, par sa délibération n°06-06-2023 du 10 juillet 2023, le conseil avait fixé le montant des indemnités des membres du groupement.

Il donne la parole à madame **Hourcade-Médebielle**, en charge du projet, pour exposer les motifs de cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Madame **Hourcade-Médebielle** expose qu'au cours de l'étude réalisée par le groupement en vue de l'élaboration de l'avant-projet, il s'est avéré indispensable de procéder à une expertise phytosanitaire de 11 arbres du périmètre de l'opération. En effet, un examen visuel sommaire a montré cette nécessité pure s'assurer de la faisabilité technique de l'aménagement proposé dans le périmètre du projet.

La SCOP Territòri est en capacité de réaliser cette expertise car elle dispose de l'expertise et de l'agrément pour cela. Le montant de cette expertise s'élève à  $\mathbf{1}$  650 € HT (1 980,00 € TTC). Cette incidence financière sur le montant du marché est de + 6,1 % et nécessite la signature d'un avenant au marché qui passe donc d'un montant de  $\mathbf{27}$  075 € HT (32 490 € TTC) à  $\mathbf{28}$  725 € HT (34 470 € TTC). Les indemnités de la SCOP Territòri sont donc augmentées de  $\mathbf{1650}$  € HT pour passer de  $\mathbf{20}$  175 € HT à  $\mathbf{21}$  825 € HT (26 190 € TTC) .

Après cet exposé du rapporteur, monsieur le maire invite l'assemblée à se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir pris entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager des espaces publics et la valorisation du petit patrimoine sur La Cassourade ci annexé ;

DIT que les crédits relatifs à la contractualisation de cet avenant sont inscrits au budget principal de la commune.

Fait et délibéré à Rontignon, le 27 novembre 2023 Le Maire, Victor DUDRET

## Annexe à la délibération n° 03 - 10 - 2023 du 27 novembre

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID: 064-216404673-20231127-DEL03CM27112023-DE



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE<sub>10</sub>

AVENANT N° .....1......

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(REPRENDRE LE CONTENU DE LA MENTION FIGURANT DANS LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE.)

#### COMMUNE DE RONTIGNON 714 rue des Pyrénées 64110 RONTIGNON

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SCOP ARL TERRITÒRI 2 impasse de la Cartoucherie 65000 TARBES SIRET : 534 684 790 00064

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

## MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES PUBLICS ET LA VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE SUR LA CASSOURADE

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 27 075 €

Montant TTC: 32 490€

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

EXE10 – Avenant n°1 Page: 1 / 4



Publié le

ID: 064-216404673-20231127-DEL03CM27112023-DE

#### D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Afin d'assurer la faisabilité technique de l'aménagement proposé dans le périmètre du projet, un diagnostic phytosanitaire de 11 arbres de la Cassourade est nécessaire dans les plus brefs délais.

Soit une plus value de -+ 1 650 euros HT

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON

OUI

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA: 20%

Montant HT: 1 650€ 1 980€ Montant TTC:

% d'écart introduit par l'avenant : 6.1%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 28 725 €

Montant TTC: 34 470 €

EXE10 - Avenant n°1 Page:

ID: 064-216404673-20231127-DEL03CM27112023-DE

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Franck Saint Girons, gérant	23/11/2023	SCOP ARL TERRITÒRI  2. Impasse de la Cartoucherie - 65000 TARBES Tél. 05 62 31 48 77 SIRET : 534 684 790 00064 - APE : 7112B

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

## Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A:....., le .....

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

EXE10 - Avenant n°1 Page:

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'ac

ID : 064-216404673-20231127-DEL03CM27112023-DE

## En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ...Tarbes....., le .....28/11/2023.....

Signature du titulaire,

## SCOPARL TERRITÒRI

2, Impasse de la Cartoucherie - 65000 TARBES Tél. 05 62 31 48 77 SIRET : 534 684 790 00064 - APE : 7112B

7

## ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

#### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise a jour : 25/02/2011.

EXE10 – Avenant n°1 Page: 4 / 4

ID: 064-216404673-20231127-DEL04CM27112023-DE



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

#### Délibération n°04-09-2023

Nombre de membres		
En exercice :	13	
Présents :	10	
Suffrages exprimés :	12	
Pour :	12	
Contre :	0	
Abstentions :	0	

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique du 22 novembre 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (10)..: mesdames Émilie Bordenave, Élodie Déleris, Brigitte Del-Regno, Véronique Hourcade-Médebielle, Clémence Huet, Isabelle Paillon et messieurs Tony Bordenave, Victor Dudret, Patrick Favier et Marc Rebourg.

Absents (3) .....: mesdames Laurent Marchand et Martine Pasquault et monsieur Romain Bergeron.

Pouvoirs (2) ...: - monsieur Romain Bergeron a donné pouvoir à madame Véronique Hourcade-Médebielle,

- madame Lauren **Marchand** a donné pouvoir à madame Élodie **Déleris**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame Isabelle Paillon.

BUDGET PRINCIPAL: DÉCISION MODIFICATIVE N°5 (DM05/2023).	Rapporteur :
BUDGET PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE N 3 (DINUS/12023).	Monsieur Victor Dudret
	monoidal violoi Badiot

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il lui présente cette décision modificative du budget principal en raison de crédits insuffisants en investissement :

- pour régler des frais d'études de maîtrise d'œuvre relatifs à l'opération de requalification de La Cassourade pour u montant de 8 697 € TTC ;
- pour régler des travaux d'aménagement liés à l'opération de requalification de La Cassourade à savoir les travaux de dessouchage (1 920 € TTC) et d'abattage (696 € TTC) faisant suite au diagnostic phytosanitaire.

Cette modification du budget principal est réalisée par redéploiements de crédits au sein même de la section d'investissement.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le maire,

DÉCIDE de modifier le budget principal (DM05/2023) comme suit :

#### INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) – Opération 64 : frais d'études	8 697,00		
2033 (20) – Opération 64 : frais d'insertion	- 417,00		
2151 (21) – Réseaux de voirie	- 10 896,00		
2312 (23) – Opération 64 : agencements et aménagements	2 616,00		
TOTAL	0,00		

Fait et délibéré à Rontignon le 8 novembre 2023 Le Maire, Victor DUDRET

ID: 064-216404673-20231127-DEL05CM27112023-DE



### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 27 novembre 2023

#### Délibération n° 05-10-2023

Nombre de membres				
En exercice :	13			
Présents :	10			
Suffrages exprimés :	12			
Pour :	12			
Contre :	0			
Abstentions :	0			

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique du 22 novembre 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (10)..: mesdames Émilie Bordenave, Élodie Déleris, Brigitte Del-Regno, Véronique Hourcade-Médebielle, Clémence Huet, Isabelle Paillon et messieurs Tony Bordenave, Victor Dudret, Patrick Favier et Marc Rebourg.

Absents (3) .....: mesdames Laurent Marchand et Martine Pasquault et monsieur Romain Bergeron.

Pouvoirs (2) ...: - monsieur Romain Bergeron a donné pouvoir à madame Véronique Hourcade-Médebielle,

- madame Lauren Marchand a donné pouvoir à madame Élodie Déleris.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame Isabelle Paillon.

	D	
RÉGIE GÉNÉRALE DE RECETTES : AVENANT 2023.	Rapporteur:	
REGIE GENERALE DE RECETTES . AVENANT 2023.	Monsieur Victor Dudret	
	monoical violoi baaict	

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par sa délibération n° 47-2021-06 du 27 septembre 2021, une RÉGIE GÉNÉRALE DE RECETTES avait été instituée et que divers modes de paiement avaient été précisés pour la perception des produits des services rendus par la commune.

Après entretien avec le comptable public qui tient les comptes de la commune au service de gestion comptable de Lescar, il apparaît qu'il convient de modifier les services de paiement et notamment de supprimer le paiement par carte bancaire (inadaptation en raison de la faiblesse des flux de paiement au niveau de la commune et de la mise en place du prélèvement bancaire étendu au service de cantine).

Il est donc proposé que la perception des produits de services par la régie "régie générale de recettes" soit désormais mise en œuvre comme suit :

	Espèces	Chèque	Prélèvement	PayFiP
Cantine	X	X	X	X
Garderie	Х	Х	Х	Х
Location de locaux	Х	Х		Х
Location mobilier	Х	X		Х
Achat concession cimetière		Х		Х

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir largement délibéré,

Considérant l'existence d'une régie générale de recettes portant sur la perception des produits des services de garderie, de cantine scolaire, de location de locaux et de mobilier et d'achat de concessions au cimetière,

DÉCIDE que tous les produits des services mentionnés supra pourront être encaissés avec les moyens de paiement ci-dessus précisés ;

CHARGE monsieur le maire de mettre en œuvre les procédures et les moyens nécessaires à ces types d'encaissements.

Fait et délibéré à Rontignon le 27 novembre 2023 Le Maire, Victor DUDRET